

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DOME

EXTRAIT
du

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **28**

Procurations : **3**

Nombre de conseillers
absents : **2**

OBJET :
Avenant à la convention
Bambin Bouquine

SEANCE DU MARDI 12 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 12 décembre 2023 à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le
mercredi 06 décembre 2023 s'est réuni en salle TOURNILHAC de la Mairie,
sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,
Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Michel
COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia
BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Thierry BARTHELEMY,
Michelle MAGNOL, Eric BOUCOURT, Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Serap
ALP, Yoann BENTEJAC, Farida LAID, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et
Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Didier STURMA à Isabelle FUREGON,
Monique MORENO à Martine MUNOZ,
Christophe MANKA à Claude GOUILLON-CHENOT,

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK,

Secrétaire de séance :

Sophie DELAIGUE

AVENANT A LA CONVENTION BAMBIN BOUQUINE

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** la délibération n° 210126-15 du Conseil Municipal du 26 janvier 2021 approuvant la convention triennale fixant les modalités du dispositif d'accompagnement « Bambin Bouquine » ;
- **Considérant** l'enjeu culturel et social du développement de la lecture chez le tout-petit ;
- **Considérant** la nécessaire formation continue des professionnelles de la petite enfance et des bibliothécaires ;
- **Considérant** l'opportunité de prolongation de la convention proposée par le CD 63 ;

Croisant la compétence intercommunale autour de la petite enfance et la démarche de mise en réseau des bibliothèques, le dispositif « Bambin Bouquine » a été déployé par le CD63 sur 6 communes de la Communauté de Communs Thiers Dore et Montagne sur la période 2021-2023 (Chabreloche, Courpière, La Monnerie-le-Montel, Puy-Guillaume, Saint-Rémy-sur-Durolle et Thiers).

Ainsi, des formations spécifiques et transversales ont été organisées, des dotations de documents ont pu renforcer les fonds des bibliothèques participantes, facilitant la mise en place d'actions culturelles dans les lieux de lecture.

Néanmoins, au regard de difficultés inhérentes à la crise sanitaire et à des changements de personnels, la prolongation d'un an du dispositif est proposée par le Département afin de remplir l'ensemble des objectifs initiaux, avec pour 2024 :

- une formation-action pour créer des séances complètes de découverte de la littérature pour les tout-petits
- une dotation de livres à destination des structures, co-financée par le CD63 et la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **Approuve** la prolongation d'un an du dispositif d'accompagnement « Bambin Bouquine » pour l'année 2024 ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document relatif à la présente décision.

La secrétaire de séance,



Sophie DELAIGUE

Le Maire,



Stéphane RODIER